Image not found or type unknown

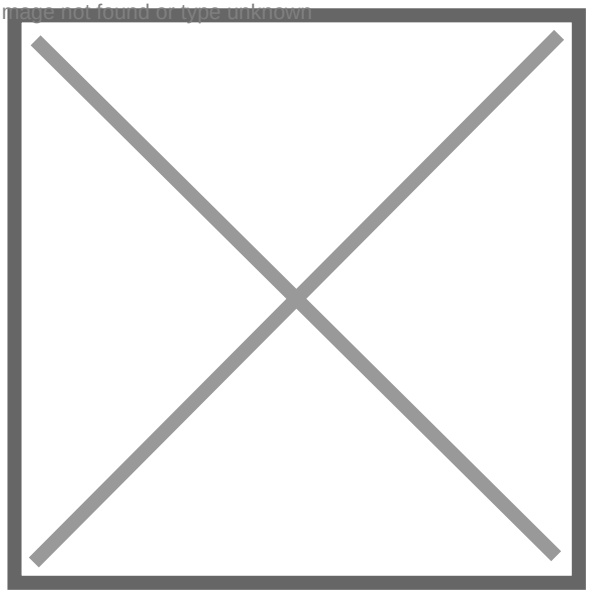

Main courante de 20 ans qui me gène pour un agrément

Par **jmc64340**, le **04/04/2013** à **09:33**

Bonjour,

Alors voilà agent de sécurité depuis 18 ans, je viens de passer mon diplome d' agent cynophile ! j' ai envoyé mon diplome au CNAPS avec tout les autres documents demandés mais voilà ... une main courante qui aura 20 ans en septembre les gènent (aucunes poursuites derriere)pour me donner mon agrément .. je suis parti au commissariat de Bayonne, ils n' en n' ont pas de traces, pareil pour celui de Biarritz ... bilan je me retrouve dans une situation abracadabrante ... je voudrais savoir quels sont les recours possible pour pouvoir faire disparaitre cet ecrit ... la police m' a dit qu' il aurait deja du disparaitre mais bon, apparemment ce n' est pas le cas ...
merci

Par **pat76**, le **04/04/2013** à **16:21**

Bonjour

Une main courante de 20 ans ce n'est pas un jugement et en principe la main courante a due être classé depuis longtemps.

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez saisir le Procureur de la République auprès du TGI dont vous dépendez.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés